



# Conseil Municipal

## Extrait du Registre des Délibérations

### Réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 1<sup>er</sup> juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LA COURONNE se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. DAURÉ Jean-François, Maire, suite à la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, le 25 juin 2019.

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de procurations de vote :	04

#### PRESENTS

M. DAURÉ Jean-François, Maire  
M. BONNET Jacky, Melle SEMANE Zahra, M. TEXIER Philippe, Mme FOURRIER Maud, M. LAMBERT Christian et Mme CHEVALEYRE Chantal, Adjoints  
Mme CLERAC Marcelle, Mme RIVOISY Martine, M. AUBINEAU Joseph, M. O'BYRNE Jean-Pierre, M. GUITARD Daniel, M. BELLEFAYE Jacques, Mme ROUSSEL Christine, Mme LOBIT Christelle, M. PENELLE François et M. DORE Jean-Jacques, Conseillers municipaux.

#### EXCUSES - ABSENTS

Mme DUMAINE Francine, excusée,  
Mme PICHON Delphine, M. COURTEAU Frédéric, M. BESSON Luc, M. BLONDEL Eric, Mme HOURY Marylin, M. DEPLANQUE BALZANO Pierre, Mme THOMAS Dolorès, absents.

#### PROCURATIONS DE VOTE

Mme AVRIL Annie à M. DAURÉ Jean-François  
M. GOURDON Jean-François à M. BONNET Jacky  
Mme BILLAUD Marie-Christine à Mme ROUSSEL Christine  
M. BOUAZZA Laïd à Mme CHEVALEYRE Chantal

#### SECRETAIRE DE SEANCE

M. BELLEFAYE Jacques



**SOUTIEN POUR L'INTERDICTION DE TOUS LES PESTICIDES DE SYNTHESE  
EN FRANCE  
DELIBERATION N°2019/07 – 079**



## **SOUTIEN POUR L'INTERDICTION DE TOUS LES PESTICIDES DE SYNTHÈSE EN FRANCE DELIBERATION N°2019/07 – 079**

Le conseil municipal, très attaché à la défense de l'environnement, à la qualité de vie et œuvrant à soutenir les actions de préservation de la santé, propose de soutenir l'appel des 100 « nous voulons des coquelicots » pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse en France.

Considérant qu'il est important que toutes les collectivités locales puissent prendre des mesures pour réduire les utilisations de pesticides,

Considérant, qu'il existe aujourd'hui des programmes d'accompagnement et des moyens financiers pour aider les collectivités à aller vers le « Zéro pesticide »,

Considérant qu'il existe des politiques publiques pour la préservation de la qualité de l'eau,

Considérant, qu'il y a large diffusion auprès du public des préconisations d'emplois d'autres produits de substitution aux pesticides, de méthodes différentes de gestion de l'activité économique,

Considérant les actions menées par les associations environnementales, celles qui se créent en milieu rural pour la défense de l'environnement, mais également par les mécénats,

Considérant que la Commune de LA COURONNE est labellisée « Terre Saine »,

Considérant que la Commune de LA COURONNE favorise le développement d'actions de sensibilisation de lutte contre les pesticides comme le développement de jardins partagés observant une charte environnementale,

Considérant que la Commune de LA COURONNE participe au développement responsable des activités économiques liées à la culture biologique et à l'économie agricole locale dans le cadre des achats réalisés pour la préparation et la confection des repas du restaurant municipal labélisé « cantine rebelles » et « Territoire Bio engagé ».

Considérant que la Commune de LA COURONNE, avant les obligations de retrait des pesticides dans le traitement des espaces herbés, a retiré tout emploi de pesticides.

La dangerosité des pesticides est reconnue pour au moins 5 raisons :

Les études scientifiques indépendantes commencent à le prouver.

Certaines molécules sont déjà reconnues cancérigènes probables par le Centre International de Recherches sur le Cancer et sont toujours sur le marché.

Les collectivités ne doivent plus utiliser ces produits.

Les professionnels agricoles doivent se protéger.

Et certaines maladies sont reconnues professionnelles dans le milieu agricole.

Il est rappelé qu'il n'est nullement question de stigmatiser la profession agricole mais bien de protéger la santé de TOUS les citoyens.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (0 vote contre, 0 abstention), le Conseil Municipal décide :**

**D'APPORTER** son soutien à l'appel des 100 « Nous voulons des coquelicots » pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse en France.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
En Mairie, le 4 juillet 2019

Le Maire,

**Jean-François DAURÉ**



Envoyé en préfecture le 09/07/2019

Reçu en préfecture le 09/07/2019

Affiché le 10/07/2019



ID : 016-211601133-20190701-2019\_07\_079-DE

